

**Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet  
de Règlement 1211-22 modifiant le Règlement de zonage 927-13  
dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ma.14**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1211-22 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ma.14

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1211-22 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **3 octobre 2022, 16 h, dans la salle du Conseil** de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Le but de ce règlement est d'ajouter une classe d'habitation bifamiliale dans la zone Ma.14.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de New Richmond ([www.villenewrichmond.com](http://www.villenewrichmond.com)) sous l'onglet « Service aux citoyens – Règlement ».

Donné à New Richmond,  
Ce 16<sup>e</sup> jour de septembre 2022

Céline LeBlanc  
Greffière